



DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE Consentie à la Responsable de Service Economie - Entreprises et Filières Elevage

Complément de délégation à titre transitoire « Territoire - environnement, eau et forêt » et « valorisation des ressources locales »

Le Président,

Vu les articles R 511-64, R 511-69 et R 512-5 du Code Rural (livre 5)

Sur proposition de la Directrice Générale,

DECIDE, à compter de la date de la présente, de donner délégation à Madame **Delphine FOUCHARD**, Responsable de Service Economie - Entreprises et Filières Elevage, à l'effet de signer au nom du Président à compter du 17 octobre 2022 et ce pour la période d'absence du responsable de service habituel :

1) Les états de frais de déplacements

- des agents rattachés aux équipes « Territoire - environnement, eau et forêt » et « valorisation des ressources locales »,
- des membres des commissions et des groupes qui leur sont rattachés à l'exclusion des membres du Bureau,
- des membres des groupes projets validés et rattachés à ces équipes.

2) Les documents relatifs à la gestion de l'activité des agents des équipes citées

3) Les devis émis par les équipes citées

4) En matière de passation et d'exécution des marchés publics y compris au titre du groupement de commandes entre les Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté :

- Les engagements de dépenses inférieurs ou égaux à 10 000 euros HT concernant les équipes citées

.../...

Tous les documents signés par Madame Delphine FOUCHARD, dans le cadre de la présente délégation, seront signés "*Pour le Président et par délégation, Delphine FOUCHARD, Responsable de Service*"

La présente décision sera notifiée à l'agent comptable de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté.

Fait à Valparc, le 17 octobre 2022

Le Président de la Chambre régionale
d'agriculture Bourgogne Franche-Comté

Christian DECERLE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christian DECERLE', written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.